# Zen Santé Senior by zenio assuré par Swiss Life

L'assurance santé adaptée aux besoins des plus de 55 ans

Nouveau délégataire de gestion G Génération

## Pour qui?

Les seniors à la recherche de garanties complètes et homogènes sur tous les postes : hospitalisation, soins de ville, optique, dentaire, audio, et médecine naturelle.

#### En un clin d'œil

#### Produit avec comme gestionnaire Génération et assuré par Swiss Life



Distributeur

Courtier grossiste spécialisé en assurances de personnes et situé à Lyon



Gestionnaire

Spécialiste en gestion santé depuis plus de 25 ans et situé à Quimper



Acteur reconnu sur le marché de l'assurance santé et prévoyance en France depuis 1898

## Pourquoi choisir Zen Santé Senior?

- > Offre complète : 1 formule Hospi non responsable et 6 formules responsables
- > Des renforts pour une couverture renforcée
- >~2~options~Eco~pour~une~economie~jusqu'à~10~%
- > 1 option non responsable pour de meilleurs remboursements des médecins non OPTAM
- > Aucun délai d'attente sur les formules de 1 à 6
- > Nombreux bonus fidélité
- > Nombreux services d'assistance en inclusion

#### **Tableau de synthèse** (cf. tableau détaillé en pages 4, 5 et 6)

#### 1 / Choisir la garantie de base parmi 7 formules, de l'essentiel au premium

	Non resp.		Res	ponsable 100 %	6 Santé compat	ible	
	HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Questionnaire de santé / Délai d'attente	Sans QS / 1 mois	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Hospitalisation							
	150 %	An 1:100 %	An 1:125 %	An 1 : 150 %	An 1 : 200 %	An 1:250 %	An 1:300 %
OPTAM ou OPTAM-CO		An 2:125 %	An 2:150 %	An 2:175 %	An 2 : 225 %	An 2:275 %	An 2:325 %
		An 3:150 %	An 3:175 %	An 3:200 %	An 3:250 %	An 3:300 %	An 3:350 %
hors OPTAM ou OPTAM-CO	130 %	100 %	105 %	130 %	180 %	200 %	200 %
Consultations							
OPTAM ou OPTAM-CO		100 %	100 %	130 %	150 %	200 %	250 %
hors OPTAM ou OPTAM-CO		100 %	100 %	110 %	130 %	180 %	200 %
Dentaire hors 100 % santé		100 %	150 %	175 %	225 %	275 %	325 %
<b>Optique</b> monture de classe B avec au moins 1 verre complexe ou très complexe		100 %	200€	250 €	300 €	350 €	450 €
			100 % +	100 % +	100 % +	100 % +	100 % +
Aides auditives hors 100 % santé		100 %	An 1 : 75 €	An 1 : 100 €	An 1 : 125 €	An 1 : 150 €	An 1 : 200 €
			An 3 : 200 €	An 3:300 €	An 3:400€	An 3 : 500 €	An 3:700€
Médecines naturelles par assuré et		An 1 : 50 €	An 1 : 50 €	An 1 : 75 €	An 1 : 100 €	An 1 : 125 €	An 1 : 150 €
par an		An 3:75€	An 3:100€	An 3 : 150 €	An 3 : 175 €	An 3 : 200 €	An 3 : 225 €

#### 2 / Personnaliser, si besoin, avec des renforts et des options éco

	Renforts	Options Eco				
Hospitalisation +	Pour renforcer les garanties en cas d'hospitalisation : ○ Honoraires DPTAM : + 25 % ○ Chambre particulière : + 20 € / jour ○ Frais accompagnant, télévision, téléphone et internet : + 5 € / jour	Eco 1	5 % de réduction sur la cotisation en excluant les garanties : chambre particulière, pharmacie non remboursée par la Sécurité sociale ainsi que les vaccins prescrits par la Sécurité sociale			
<b>Honoraires +</b> Option non responsable	Pour de meilleurs remboursements en cas de dépassements d'honoraires  Honoraires d'hospitalisation et consultations des médecins n'ayant pas souscrit au DPTAM: +50 %	Eco 2	5 % de réduction sur la cotisation en excluant la pharmacie remboursée à 15 %			

En tant que distributeur de produits d'assurance, vous devez proposer des produits qui sont cohérents avec les exigences et besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel.

Pour plus de détails sur le produit vous pouvez vous référer au Document d'Information normalisé sur le Produit (DIP) ou à la notice d'informations.

#### **Conditions**

		Non resp.	resp. Responsable 100 % Santé compatible						
		HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6	
Renforts	Hospitalisations + Non cumulable avec les options Eco	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Renforts	Honoraires + (Option non responsable)	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Options	Eco 1	Х	Х	✓	✓	✓	✓	✓	
Eco	Eco 2	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Âges limites à l'adhésion	De 55 à 80 ans inclus	Dès 55 ans et sans limite d'âge De 55 à 80 ans inclus						
Conditions	Âges limites aux prestations	Aucun							
	Tiers payant	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Contrat responsable	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Délais d'attente	1 mois (*)  Aucun: effet immédiat sur toutes les garanties y compris celles prévus au renfort							
	Madelin	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Conformité 100 % Santé	Х	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
	Formalité médicale				Aucun				
	Réduction tarifaire		S / Libéral / Agr uple : - 10 %	icole : - 10 %					
Tarifs	Frais annexes	<ul> <li>Frais de dossier : 10 € prélevés sur la 1ère cotisation</li> <li>Frais d'Association des Assurés Zenioo : 12 € prélevés sur la 1ère cotisation</li> </ul>							
Tariis	Modalités de paiement des cotisations	<ul> <li>Périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'assuré</li> <li>Mode de paiement :</li> <li>Prélèvement automatique (le 5 ou le 12 du mois)</li> <li>Chèque (uniquement si annuel ou semestriel)</li> </ul>							
Gestion	Gestion des prestations	<ul> <li>Gestion déléguée à Génération</li> <li>Tiers payant et réseau de soin délégués au réseau Carte Blanche</li> </ul>							

 $<sup>^{(*)}</sup>$ sauf reprise à la concurrence

#### Marché cible

Les personnes physiques résidant en France, âgées d'au moins 55 ans lors de l'adhésion, affiliées et à jour de leurs cotisations auprès de leurs régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse français.

### Rémunération

En tant que distributeur de produits d'assurance, il vous appartient de vérifier que les modalités de rémunération prévues ne sont pas de nature à créer un risque de conflit d'intérêts qui serait préjudiciable à votre client.

Commissionnement linéaire ou escompté au choix : se référer à la convention de partenariat



## Un gestionnaire performant : G Génération

Nous avons choisi Génération pour gérer Zen Santé Senior. Il est donc votre interlocuteur privilégié ainsi que celui de vos clients.

Génération met à disposition un ensemble de services pour simplifier la gestion de la complémentaire santé de vos assurés et vous accompagner au quotidien dans votre activité.

Votre espace courtier Génération, disponible directement depuis votre plateforme Zenioo, permet une gestion optimale de vos clients avec notamment :

- Le téléchargement de la carte de tiers-payant ainsi que tous les documents liés au contrat : demande d'adhésion, certificat d'adhésion, notice d'information, IPID, attestation Madelin...
- → Le détail du contrat, les garanties, les ayants droits
- → Le suivi de l'envoi des RIA
- → Le téléchargement de votre portefeuille
- → Le suivi des impayés ...

## La conformité en toute simplicité!

#### La gouvernance produit

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos produits, faites-nous part de vos retours si vous constatez que soit :

- le produit n'est pas en adéquation avec les intérêts, objectifs et caractéristiques du marché cible précisé cidessus;
- o des circonstances relatives au produit sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables pour le client ;
- o les modalités de rémunération proposées pour le produit vous placent dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du client ;

à partir de la messagerie instantanée mise à disposition depuis notre plateforme de vente, ou via votre délégué régional.

#### La réglementation LCBFT

Au regard du risque faible du produit, vous devez appliquer a minima un niveau de **vigilance simplifiée** au titre du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Concrètement cela signifie que vous devez collecter les informations d'identification suivants :

	Client personne physique	Client personne morale
Client potentiel	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Forme juridique, dénomination sociale, numéro SIREN, adresse du siège et du lieu de direction effective si différent
Bénéficiaire effectif	Non concerné	Nom, prénoms, date et lieu de naissance
Personne agissant pour le compte du Client (ex : payeur de prime, représentant légal)	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, lien avec la personne représentée	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonction de représentation exercée

En cas d'opération atypique au sens de l'article L561-10-2 du code monétaire et financier, vous devez :

- ✓ Effectuer la vérification d'identité conformément aux articles R561-5-1 et suivants du code monétaire et financier
- Collecter les informations pertinentes au titre de la relation d'affaires et de la connaissance de la situation professionnelle, économique et financière du client et, le cas échéant de son bénéficiaire effectif, afin d'éliminer ou de réduire le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Recueillir une seconde pièce d'identité
- S'assurer que le premier paiement soit effectué en provenance d'un compte situé en UE et ouvert au nom du Client ou de son représentant.

En cas de question, vous pouvez vous adresser au correspondant TRACFIN de notre société à l'adresse mail suivante : <u>lcb-ft.tracfin@zenioo.com</u>.



## TABLEAU DES GARANTIES ZEN SANTÉ SENIOR

Contrat imaginé par Zenioo, avec comme gestionnaire Génération et assuré par Swiss Life

Note								
MosPiTALISATION		HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Honoraires   Anale   Cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO   150 %   100 %   125 %   150 %   225 %   250 %   300 %	Questionnaire de santé / Délai d'attente	•	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO   150 %   100 %   125 %   150 %   200 %   250 %   300	HOSPITALISATION							
A partir de la 2 <sup>ma</sup> année 150 % 125 % 150 % 175 % 225 % 275 % 305 % A partir de la 3 <sup>ma</sup> année 150 % 150 % 175 % 120 % 200 % 250 % 300 % 350 % hors OPTAM ou OPTAM-CO 130 % 100 % 100 % 130 % 100 % 130 % 100 % 120 % 200 % 220 % 200 % 250 % 300 % 350 % 350 % 100 % 130 % 130 % 180 % 200 % 200 % 250 % 300 % 350 % 350 % 100 % 130 % 130 % 180 % 200 % 200 % 250 % 200 % 250 % 200 % 250 % 300 % 350 %	Honoraires							
A partir de la 2 <sup>ma</sup> année 150 % 125 % 150 % 175 % 225 % 275 % 305 % A partir de la 3 <sup>ma</sup> année 150 % 150 % 175 % 120 % 200 % 250 % 300 % 350 % hors OPTAM ou OPTAM-CO 130 % 100 % 100 % 130 % 100 % 130 % 100 % 120 % 200 % 220 % 200 % 250 % 300 % 350 % 350 % 100 % 130 % 130 % 180 % 200 % 200 % 250 % 300 % 350 % 350 % 100 % 130 % 130 % 180 % 200 % 200 % 250 % 200 % 250 % 200 % 250 % 300 % 350 %	dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	150 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250%	300 %
A partir de la 3ººº année   150 %   150 %   175 %   200 %   250 %   300 %   350 %								
Porfait journalier hospitalier   Porfait parrel   Rbt intégral								325 %
Rob Intégral   Rob	A partir de la 3 <sup>eme</sup> année	150 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Prais de séjour	hors OPTAM ou OPTAM-CO	130 %	100 %	105 %	130 %	180 %	200 %	200 %
Section non conventionné   Rbt intégral   Rbt inté		Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Section non conventionné  100 % 1	Frais de séjour							
Section non conventionné  100 % 1	-	Rht intégral	Rht intégral	Rht intégral	Rht intégral	Rht intégral	Rht intégral	Rbt intégral
Exclusification   Autres frais			_	_	_	_	_	_
Section   Sec		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Securities   Se								
> Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet (20 jour par événement)         5 € / jour         5 € / jour         10 € / jour         10 € / jour         15 € / jour         20 € / jour         20 € / jour         10 € / jour         15 € / jour         20 € / jour         20 € / jour         20 € / jour         100 € / jour         15 € / jour         20 € / jour         20 € / jour         20 € / jour         100 € / jour	> Chambre particulière <sup>(3) (4)</sup> - Forfait par	40 € / jour	-	40 € / jour	45 € / jour	55 € / jour	65 € / jour	80€/jour
STRAISPORT DU malade  SOINS COURANTS  Honoraires médicaux: médecins généralistes et spécialistes, radiologie, imagerie, échographie, actes de spécialist et actes techniques médicaux (ATM)  dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO  - 100 % 100 % 130 % 150 % 200 % 250  hors OPTAM ou OPTAM-CO - 100 % 100 % 130 % 150 % 200 % 250  Hospitalisation à domicile  - 100 % 150 % 200 % 250  Analyses et examens de laboratoire  - 100 % 100 % 130 % 150 % 200 % 250  Consultations non remboursées par la Sécurité sociale à 65 % - 50 € / an 100 € / an 175 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / a	> Frais accompagnant, télévision, téléphone	5€/jour	5€/jour	5€/jour	10 € / jour	10€/jour	15 € / jour	20 € / jour
Honoraires médicaux		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
médecins généralistes et spécialistes, radiologie, imagerie, échographie, actes de spécialiste ± actes techniques médicaux (ATM)         200         250           dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO         -         100 %         100 %         130 %         130 %         180 %         200           Hosp OPTAM ou OPTAM-CO         -         100 %         100 %         110 %         130 %         180 %         200           Hospitalisation à domicile         -         100 %         100 %         100 %         100 %         100 %         100 %         100 %         200 %         250           Honoraires paramédicaux         -         100 %         100 %         130 %         150 %         200 %         250           Analyses et examens de laboratoire         -         100 %         100 %         130 %         150 %         200 %         250           Consultations non remboursées par la Sécurité sociale - Médicines complémentaires : acupuncteurs, diététiclens, étiopathes, mésothérapeutes, mésothérapeutes, mésothérapeutes, mésothérapeutes, mésothérapeutes, mésothérapeutes, podiogues, pédicurs, ostéopathes, mésothérapeutes, mésothérapeutes, podiogues, pédicurs, ostéopathes, podiogues, pédicurs, ostéopathes, podiogues, réflexologues, ré	·							
dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO   -   100 %   100 %   130 %   150 %   200 %   250 %   hors OPTAM Ou OPTAM-CO   -   100 %   100 %   110 %   130 %   180 %   200 %   250 %   100 %   150 %   200 %   250	Honoraires médicaux :							
Hospitalisation à domicile	médecins généralistes et spécialistes, radiologi	e, imagerie, écl	nographie, acte	s de spécialité	et actes technic	ques médicaux	(ATM)	
Hospitalisation à domicile	dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	-	100 %	100 %	130 %	150 %	200 %	250 %
Honoraires paramédicaux	hors OPTAM ou OPTAM-CO	-	100 %	100 %	110 %	130 %	180 %	200 %
Analyses et examens de laboratoire - 100 % 100 % 130 % 150 % 200% 250 Consultations non remboursées par la Sécurité sociale - Médecines complémentaires : acupuncteurs, chiropracteurs, diététiciens, étiopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, pédicures, ostéopathes, podologues, psychologues, psychologues, sexologues, sophrologues A partir de la 3ème année 75 € / an 100 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 150 € / an 200 €	Hospitalisation à domicile	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Consultations non remboursées par la Sécurité sociale - Médecines complémentaires : acupuncteurs, chiropracteurs, diététiclens, étiopathes, noméopathes, mésothérapeutes, naturopathes, pédicures, ostéopathes, podologues, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues A partir de la 3ºm² année         75 € / an         100 € / an         150 € / an <t< td=""><td>•</td><td>-</td><td>100 %</td><td>100 %</td><td>130 %</td><td>150 %</td><td>200 %</td><td>250 %</td></t<>	•	-	100 %	100 %	130 %	150 %	200 %	250 %
Sécurité sociale - Médecines complémentaires : acupuncteurs, chiropracteurs, diététiciens, étiopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, pédicures, ostéopathes, podologues, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues         50 € / an         50 € / an         75 € / an         100 € / an         125 € / an         125 € / an         150 € / an           Médicaments et homéopathie:           > remboursés par la Sécurité sociale à 65 %         -         100 %         <	-	-	100 %	100 %	130 %	150 %	200%	250 %
Chiropracteurs, diététiciens, étiopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, mésothérapeutes, podologues, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues   75 € / an   100 € / an   150 € / an   100 € / an   125 € / an   1	Sécurité sociale - Médecines							
A partir de la 3ême année       75 € / an       100 € / an       150 € / an       175 € / an       200 € / an       225 €         Médicaments et homéopathie :       Femboursés par la Sécurité sociale à 65 %       -       100 %<	chiropracteurs, diététiciens, étiopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, pédicures, ostéopathes, podologues, psychologues, réflexologues,	-	50 € / an	50 € / an	75 € / an	100€ / an	125 € / an	150 € / an
Médicaments et homéopathie :         > remboursés par la Sécurité sociale à 65 %       -       100 %			75 € / an	100 € / an	150 € / an	175 € / an	200 € / an	225 € / an
> remboursés par la Sécurité sociale à 65 %       -       100 %<	·							
Exclu si ECO 2 / > remboursés par la Sécurité sociale à 15 %  Matériel médical : prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire) remboursés par la Sécurité sociale  Cures thermales  > Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale  > Forfait hébergement et dépassements soins  À partir de la 2ème année  - 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 % 100 € / an 125 € / an 150 € / an 200 € / a	•		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Natériel médical : prothèses       100 %	> remboursés par la Sécurité sociale à 30 %	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical : prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire) remboursés par la Sécurité sociale  Cures thermales  > Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale  - 100 % 100 % 100 % + 125 € / an + 150 € / an + 200 €  Cures thermales  > Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale  > Forfait hébergement et dépassements soins  À partir de la 2ème année  - 75 € / an 100 € / an 125 € / an 150 € / an 200 €		_	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire) remboursés par la Sécurité sociale  Cures thermales  > Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale  > Forfait hébergement et dépassements soins  À partir de la $2^{\text{ème}}$ année  - $100\%$		-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire) remboursés par la Sécurité sociale  Cures thermales  > Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale  > Forfait hébergement et dépassements soins  À partir de la $2^{\text{ème}}$ année  - $100\%$ $100\%$ $+75 \notin /$ an $+100\%$								
Cures thermales         > Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale       -       100 %       100 %       100 %       100 %       100 %       100 %       100 %       200 €         > Forfait hébergement et dépassements soins       -       -       75 € / an       100 € / an       125 € / an       150 € / an       200 €         À partir de la 2ème année       -       -       75 € / an       100 € / an       125 € / an       150 € / an       200 €	petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire) remboursés par la Sécurité	-	100 %					100 % + 200 € / an
> Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale       -       100 %		I	I	I	I	I	I	I
> Forfait hébergement et dépassements soins       -       -       75 € / an       100 € / an       125 € / an       150 € / an       200 €         À partir de la 2ème année       -       -       75 € / an       100 € / an       125 € / an       150 € / an       200 €	> Honoraires et frais remboursés par la	-	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
À partir de la 2 <sup>ème</sup> année 75 € / an 100 € / an 125€ / an 150 € / an 200 €	> Forfait hébergement et dépassements	-	-	75 € / an	100 € / an	125 € / an	150 € / an	200 € / an
		-	-	75 € / an	100 € / an	125€ / an	150 € / an	200 € / an
A partir de la 3 <sup>eme</sup> année   100 € / an   125 € / an   150 € / an   200 € / an   300 €	À partir de la 3 <sup>ème</sup> année		100 € / an	125 € / an	150 € / an	150 € / an	200 € / an	300 € / an



	HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Prévention							
> Forfait Prévention : ensemble des actes de							
prévention prévus dans le cadre de la	-	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an
réglementation des contrats responsables							
Exclu si ECO 1 /							
> Médicaments non remboursés par la							
Sécurité sociale avec ou sans prescription			15.67.55	20.67-	20.67-	10.67.55	50 € / an
médicale, vaccins prescrits non remboursés	-	-	15 € / an	20 € / an	30 € / an	40 € / an	50 € / an
par la Sécurité sociale, glucomètre,							
autotensiomètre							
OPTIQUE							
<b>Équipements 100 % Santé * :</b> Équipement (1		erres) entrant d	ans le cadre du	ı panier de soin	is 100 % Santé <sup>s</sup>	* (classe à prise	en charge
renforcée) <sup>(b)</sup> – Renouvellement tous les 2 ans	(c)						
> Un équipement de deux verres de classe A	_	Dht intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Dht intágral	Rbt intégral	Rbt intégral
+ monture de classe A	-	Rbt intégral	Rocintegral	Rounitegrai	Rbt intégral	Rounilegrai	RDUITILEGIAI
> Une monture de classe B (associée à deux	_	100.04	40.6	50 €	60 €	90 £	100 €
verres de classe A)		100 %	40 €			80€	100€
Équipements hors 100 % Santé * : Équipeme	ent entrant dan	s le cadre du pa	ınier libre <sup>(b)</sup> – R	enouvellement	tous les 2 ans	<sup>(c)</sup> – Le rembour	sement de la
monture est plafonné à 100 €							
> Une monture de classe B avec 2 verres		100.06	100.6	150.6	200.6	250.6	300€
simples	-	100 %	100 €	150 €	200€	250 €	300€
> Une monture de classe B avec au moins un		100.0/	200.6	250.6	200.0	250.6	4F0.C
verre complexe ou très complexe	-	100 %	200 €	250 €	300 €	350 €	450 €
Lentilles de contact							
> Lentilles remboursées par la Sécurité		100.0/	100.0/	100.0/	100.0/	100.0/	100.0/
sociale	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
> Forfait lentilles remboursées ou non par la			50.67	75.67	100.57	425.67	450.67
Sécurité sociale	-	-	50 € / an	75 € / an	100 € / an	125 € / an	150 € / an
Chirurgie réfractive	-	-	100 € / an	150 € / an	200 € / an	250 € / an	300 € / an
À partir de la 2 <sup>ème</sup> année			200 € / an	250 € / an	300 € / an	400 € / an	500 € / an
DENTAIRE							
Soins							
> Soins dentaires, prophylaxie,							
parodontologie, prévention remboursés par	_	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
la Sécurité sociale							
> Inlays - onlays remboursés par la Sécurité							
sociale hors cadre du panier de soins 100 %							
Santé * et entrant donc dans le champ des	-	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
paniers honoraires modérés <sup>(a)</sup> ou libres							
> Inlays-core remboursés par la Sécurité							
sociale hors cadre du panier de soins 100 %							
Santé * et entrant donc dans le champ des	-	100 %	150 %	175 %	225 %	275 %	325 %
paniers honoraires modérés <sup>(a)</sup> ou libres							
Soins et prothèses 100 % Santé *	1	1	1	1	1	1	1
> Actes prothétiques et inlays-cores entrant							
dans le cadre du panier de soins 100 % Santé							
* sans reste à charge pour l'assuré (classe à	-	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
remboursement renforcé)							
Prothèses hors 100 % Santé *			l				
> Actes prothétiques hors cadre du panier de							
soins 100 % Santé* et entrant donc dans le							
champ des paniers honoraires modérés <sup>(a)</sup> ou	-	100 %	150 %	175 %	225 %	275 %	325 %
libres							
À partir de la 3 <sup>ème</sup> année	_	125 %	175 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Actes dentaires non remboursés par la Séc		123 /0	17570	200 /0	250 /0	300 /0	J J J J J J
> Implantologie, orthodontie, prothèses,	arre sociale						
parodontologie	-	-	-	100 € / an	150 € / an	200 € / an	300 € / an
À partir de la 2 <sup>ème</sup> année	_	_	_	150 € / an	200 € / an	300 € / an	400 € / an
À partir de la 3 <sup>ème</sup> année		_	_	200 € / an	250 € / an	350 € / an	500 € / an
A partir de la 3 d'allilee				200 € / all	230 € / all	220 € / all	J00 € / all



#### **TABLEAU DES GARANTIES ZEN SANTÉ SENIOR**

Contrat imaginé par Zenioo, avec comme gestionnaire Génération et assuré par Swiss Life

		HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
AIDES AUDITIVES								
Équipements 100 % San	té *							
> Aides auditives rembou sociale de classe 1 entrar panier de soins 100 % Sal remboursement renforcé tous les quatre ans <sup>(d)</sup>	it dans le cadre du nté * (classe à	-	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Équipements hors 100 %	6 Santé *							
> Aides auditives rembou sociale hors panier de so (appareil de classe 2 à pri Renouvellement tous les Remboursement maximu oreille à appareiller (d)	ns 100 % Santé * x libre) - quatre ans <sup>(d)</sup> -	-	100 %	100 % + 75 € / an	100 % + 100 € / an	100 % + 125 € / an	100 % + 150 € / an	100 % + 200 € / an
Àpa	artir de la 3 <sup>ème</sup> année		100 %	100 % + 200 € / an	100 % +300 € / an	100 % + 400 € / an	100 % + 500 € / an	100 % + 700 € / an
ASSISTANCE - SERVICES			'					
Assistance		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
> Carte Blanche : Tiers payant, accès à des équipements à des tarifs modérés et de qualité, pas d'argent à avancer chez de nombreux professionnels de santé <sup>(2)</sup>		NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Téléconsultation illimitée		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RENFORTS								
Pour renforcer les garanties en cas d'hospitalisation :      Honoraires DPTAM : + 25 %     Chambre particulière : + 20 € / jour     Frais accompagnant, télévision, télépho et internet : + 5 € / jour		′ jour	Pour de meilleurs rembou de dépassements d'honor o Honoraires d'hospitali consultations des méd pas souscrit au DPTAN			ents d'honoraire s d'hospitalisat ons des médec	es ion et ns n'ayant	

À l'exception de la formule Hospi, Les garanties du contrat **ZEN SANTÉ SENIOR** décrites ci-dessous respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables et solidaires » mentionnées à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code. De ce fait, elles peuvent bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la législation. Le contrat **ZEN SANTÉ SENIOR** s'adaptera donc automatiquement à la réforme des soins et équipements à prise en charge renforcée (dite **«100% Santé\*»**).

Elles prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau des garanties ci-dessus.

Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme « Remboursement intégral », les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro), en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de la Sécurité sociale. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés et des « Prix Limites de Ventes » (PLV) et des « Honoraires Limites de Facturation » (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur <sup>(a)</sup>.

- OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maitrisée
   OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maitrisée Chirurgie / Obstétrique
- 2. Hors régime Alsace Moselle
- 3. Limitation à 30 jours par an et par assuré pour les séjours de rééducation, convalescence, réadaptation fonctionnelle
- 4. La chambre particulière n'est pas garantie pour les séjours de psychiatrie ou neuropsychiatrie, diététique, gériatrie

(a) Remboursement dans la limite des prix fixés en application de l'article L.165-3 du Code de la Sécurité sociale. Pour le remboursement de prothèses dentaires entrant dans le cadre du panier 100 % Santé \* ou dans le panier à honoraires modérés, les remboursements (Sécurité sociale + Zen Santé Senior) sont limités aux honoraires limites de facturation (HLF) tels que définis par la réglementation.

(b) Les forfaits sont exprimés y compris remboursement de la Sécurité sociale. Les remboursements intègrent la prestation d'appairage et supplément pour verres avec filtre en complément de la Sécurité sociale et à hauteur du ticket modérateur.

(c) Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances oculaires ou d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur. Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sauf dégradation des performances oculaires prévue par la réglementation en vigueur. (d) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L. 165-1. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. Conformément à l'article R.871-2 du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à appareiller. Une aide auditive de classe I doit comporter au moins trois options de la liste A prévues par la réglementation en vigueur.

FP 7SS 0512





<sup>\*</sup> tels que définis réglementairement